



SwissLife

Les allocations déléguées personnalisées



Vous savez ce que vous voulez pour diversifier votre épargne ?
Vous souhaitez personnaliser votre allocation, investir
sur un secteur d'activité en particulier ou une thématique porteuse ?

Choisissez les allocations déléguées personnalisées !

Accessibles dès lors que l'investissement est supérieur à 250 000 euros, elles vous permettent de construire, avec un gérant de Swiss Life, une exposition **sur mesure** aux différents marchés et classes d'actifs.

Au moment de la souscription, vous exposez vos contraintes au gérant. Ce dernier pourra ainsi vous proposer une allocation personnalisée !

Une répartition d'allocation unique

Le gérant de cette allocation déléguée personnalisée peut, quant à lui, mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'atteinte de votre objectif **sans être contraint par une répartition prédéfinie** pour un ensemble de clients.

Le gérant peut ainsi investir dans toutes les classes d'actifs et tous les instruments financiers réglementairement autorisés dans un mandat de gestion, sans limitation minimale, ni maximale autre que celle de la totalité des actifs confiés (pas d'effet de levier).

Une gestion experte et de proximité

L'allocation est construite et travaillée en collaboration avec toutes les expertises de la société de gestion, ce qui en fait une solution active et flexible.

Spécialistes des marchés financiers, nos gérants veillent à valoriser les actifs qui leur sont confiés dans le respect de vos objectifs.

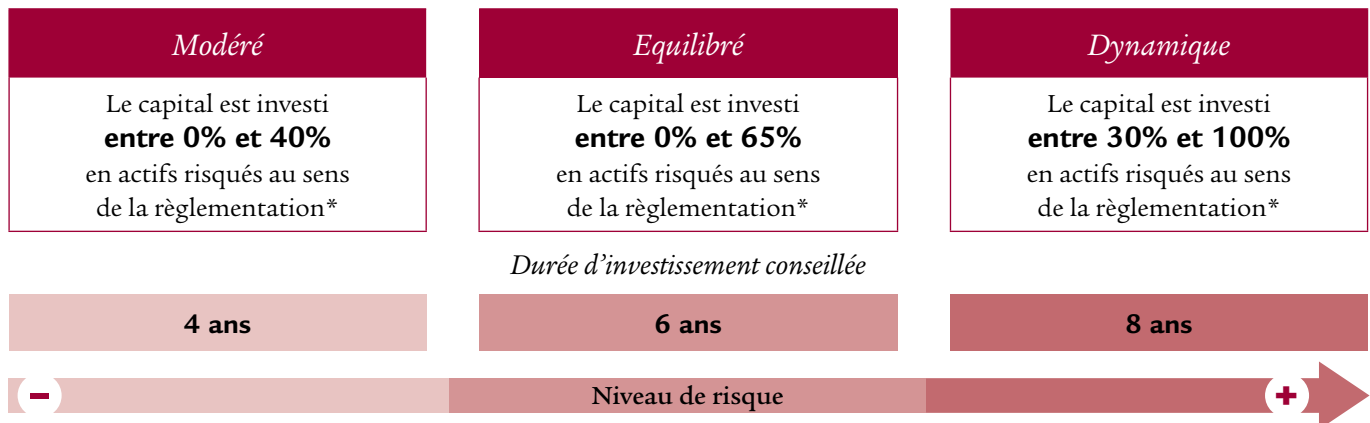
Les + des allocations déléguées personnalisées

- Un large choix d'OPCVM et 1 200 titres vifs (*actions ou obligations en direct*)
- Une information transparente et régulière, *vous recevez des comptes-rendus de gestion trimestriels*

Une réponse adaptée à vos objectifs

Choix du niveau de risque

En fonction de votre profil d'investisseur, vous pourrez accéder à différentes formules :



*Les actifs risqués au sens de la réglementation sont les actions, les obligations High Yield ou à haut rendement et les obligations convertibles. Les autres actifs sur lesquels sera investie votre épargne ne sont pas pour autant garantis et présentent un risque de perte en capital.

Choix de l'univers d'investissement

Vous pouvez choisir sur quels produits financiers votre capital est investi :

- Allocation Mixte : toutes natures d'actifs financiers, en direct (titres vifs) et via la détention de parts d'OPC
- Allocation 100 % OPC
- Allocation 100 % Obligataire : produits de taux détenus en direct (titres vifs) et via la détention de parts d'OPC

Personnalisation

Vous choisissez une volatilité cible que le gérant s'engage à respecter dans la limite de bornes fixées à plus ou moins 2 points.

Les +

Vous pouvez également, pour des raisons qui vous sont propres :

- exclure une valeur ;
- exclure une zone géographique ;
- exclure un secteur.

Toutefois, ces exclusions doivent recevoir l'aval de la société de gestion, qui s'assure qu'elle sera en mesure de les observer.

SwissLife Assurance
et Patrimoine
Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital social
de 169 036 086,38 €
Entreprise régie par
le Code des assurances
341 785 632 RCS Nanterre
www.swisslife.fr

Swiss Life est un acteur référent en assurance et gestion de patrimoine, avec un positionnement reconnu d'assureur gestion privée. Nous offrons une approche globale en assurance vie, banque privée, gestion financière, ainsi qu'en santé, prévoyance, dommages à nos clients particuliers et entrepreneurs, à titre privé et professionnel. Nous les accompagnons tout au long de leur vie, construisant une relation durable grâce à un conseil personnalisé. À l'écoute de leurs choix personnels, nous adaptons nos solutions aux évolutions de leurs besoins et d'une vie plus longue.

L'avenir commence ici.